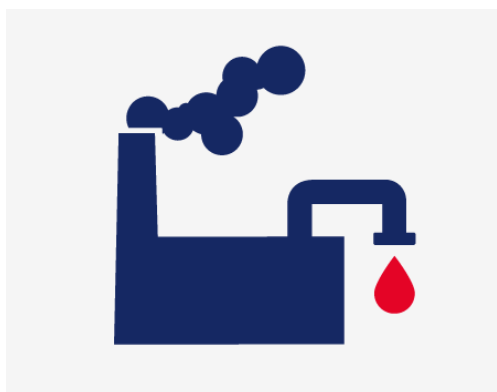


Mettre fin à l'exonération de taxe sur l'énergie des raffineries

CETTE FICHE A ETE REALISEE PAR LE RESEAU ACTION CLIMAT – FRANCE.
ELLE N'ENGAGE EN RIEN LA POSITION DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DE L'APPEL.
POUR PLUS D'INFORMATIONS, MERCI DE CONTACTER L'ORGANISATION REDACTRICE.

Éléments de contexte et de compréhension :



La facture énergétique de la France pèse lourd dans sa balance commerciale et sur le pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, la dépendance de la France au pétrole a des conséquences négatives sur le plan environnemental notamment en matière de rejets de gaz à effet de serre mais aussi de marées noires par exemple. Il est urgent de se libérer de cette dépendance aux énergies fossiles et de développer les alternatives. Malheureusement l'Etat français subventionne encore les activités les plus polluantes de production de carburant.

Détails de l'avantage accordé

La taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) s'applique avec de multiples dérogations. L'une d'elle concerne l'autoconsommation de produits pétroliers dans les raffineries, autrement appelés établissements à production de produits énergétiques ou régime dit des utilités.

Comme le prévoit le Code des douanes, les huiles minérales sont exonérées de taxe ou de redevance lorsqu'elles sont consommées dans l'enceinte de l'usine aux fins de fabrication d'autres huiles minérales et à la production de l'énergie nécessaire à ces fabrications.

Impacts de cet avantage sur l'environnement :

La France compte aujourd'hui sur son territoire onze raffineries, dites usines exercées de raffinage (UER). Cette mesure concerne donc un très petit nombre d'entreprises, auxquelles sont pourtant versés 105 millions d'euros par an sous la forme d'exonération de TIC. Pour illustrer cette démesure, l'entreprise Total, à qui appartiennent 5 des 11 raffineries situées sur le territoire français, a récolté 10 milliards de bénéfices nets en 2010.

Cette exonération couteuse a été récemment déclassée du rang de dépense fiscale, ce qui rend l'accès à l'information la concernant très difficile.

Cette exonération de taxe sur les matières premières n'incite pas à l'efficacité énergétique des processus de production des raffineries.

Demandes des associations:

- Rendre transparentes les informations concernant l'exonération fiscale offerte aux établissements de production de produits énergétiques et déclassée du rang de dépense fiscale.
- Supprimer le système d'exonération qui a été accordé aux raffineries françaises. L'arrêt de cette subvention permettra de dégager plus de 100 millions de recettes pour l'Etat. Les exonérations de taxe bénéficiant à la production doivent être supprimées en priorité. Les répercussions pour les consommateurs seront moindres. Or ces entreprises privées du secteur pétrolier engrangent des bénéfices faramineux, il n'est donc pas du ressort de l'Etat de les soutenir financièrement.
- Il est bon de souligner que la crise qui touche le secteur du raffinage français, actuellement en surcapacité pour le traitement de l'essence, résulte aussi d'une très forte diésélisation du parc automobile, que le gouvernement devrait réduire en harmonisant les taxations de l'essence et du gazole, en fonction de leur impact sur la santé, les écosystèmes et le changement climatique.

Fiche réalisée par le
Réseau Action Climat – France (RAC-F)